

✚ **Concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale des administrations de l'Etat au sein du ministère des armées** (arrêté du 21 Janvier 2019)

Le nombre de postes offerts au concours et leur répartition par CMG seront fixés par arrêté de la ministre des armées.

⇒ Demande des dossiers d'inscription et de RAEP : 05 mars 2019 à 12 H, terme de rigueur

☞ TELECHARGEMENT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET RAEP :

- Par internet : <https://www.concours-civils.defense.gouv.fr> ;
- Par intranet/SGA-Connect : <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/carriere/examen-professionnel/les-concours/Pages/Accueil.aspx>.
- Par voie postale jusqu'au 26 février 2019, cachet de la poste faisant foi auprès des CMG de Saint-Germain-en-Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon ou de Lyon.

Les dossiers d'inscription demandés par voie postale, joindre à votre demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 gr et libellée à votre nom et adresse.

⇒ Date limite du dépôt des dossiers d'inscription : 05 mars 2019 cachet de la poste faisant foi, au bureau de recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique

- Le formulaire d'inscription rempli, daté et signé doit être envoyé, exclusivement par voie postale (adresses mentionnées dans l'arrêté du 21 janvier 2019) ;
- Les candidats admissibles transmettent par voie postale au CMG auprès duquel ils se sont inscrits, leur dossier de RAEP en 4 exemplaires, dès publication de la liste d'admissibilité et au plus tard le 31 mai 2019 cachet de la poste faisant foi ;

⇒ Epreuve écrite d'admissibilité : 18 avril 2019

L'épreuve écrite se déroulera dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain en Laye, de Metz, de Rennes, de Bordeaux, de Toulon et de Lyon.

⇒ Epreuve orale d'admission se déroulera à compter du 17 juin 2019.

Pour tous renseignements complémentaires voir l'arrêté cité ci-dessus.

Paris, le 31 Janvier 2019